

COMMUNE DE FELCE (Haute Corse)

**SELARL Marie Anne PIERI & Jean-Mathieu NICOLAI, Notaires associés, Résidence TADDEI
Bastien BP 37 20270 ALERIA Tél : 04.95.57.03.76 / Fax : 04.95.57.03.90.**

Email : marie-anne.pieri@notaires.fr

AVIS DE TITRE DE PROPRIETE - ACTE DU 25 juillet 2024

Suivant acte reçu par Me Jean-Mathieu NICOLAI, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil,

Au profit de : **Mr Paul Mathieu ALESSANDRINI**, en son vivant dt à CHAMPS SUR MARNE (77420), 51 rue Edouard Henriot, né à FELCE le 11 septembre 1933, époux de Mme Odette Marie Jeanne LE BARBIER, décédé à JOSSINY (77600) le 24 février 2018,

Portant sur les parcelles de terre sises à FELCE (HAUTE-CORSE), cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	391	CHIOSELLE	00 ha 03 a 08 ca
A	534	TECHIARELLA	00 ha 00 a 90 ca
A	769	TECHIARELLA	00 ha 15 a 94 ca
B	5	QUERCETO	00 ha 22 a 59 ca
B	33	SERRA PIANA	00 ha 41 a 70 ca
B	39	SERRA PIANA	00 ha 46 a 00 ca
C	390	CHIOSO	00 ha 02 a 98 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptive acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur le site internet du Conseil Régional des Notaires de Corse, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS, Me Jean-Mathieu NICOLAI